



## ASSOCIATIONS CYCLISTES CANTONALES ROMANDES

### REGLEMENT DES CHAMPIONNATS CANTONAUX ET ROMANDS

1. Les Championnats, cantonaux et romands ont pour but de promouvoir le cyclisme régional. La participation aux épreuves est prioritairement réservée aux membres des clubs romands. Les Championnats cantonaux et romands sont la propriété des associations cyclistes cantonales romandes.
2. Championnats individuels sur route, piste, VTT, cyclo-cross et BMX ouverts à tous les coureurs membres et licenciés d'un club affilié à une association cantonale romande et porteurs d'une licence valable, délivrée par Swiss Cycling.  
Exception : les coureurs licenciés auprès de clubs non romands, mais porteur de l'attestation annexée prouvant leur appartenance à un club affilié à une association cantonale romande.
3. Les licences d'un jour ne sont pas délivrées.
4. Catégories : Selon les listes jointes au présent règlement, mises à jour annuellement par la Conférence des Présidents romands.
5. Inscriptions : Nom, Prénom, catégorie, club selon la licence (obligatoire), canton du club, code UCI, numéro de la licence.  
Délai et paiement selon règlement de l'organisateur.
6. Les coureurs doivent porter le maillot officiel de leur club, excepté les pilotes de BMX et les coureurs appartenant à une équipe officielle inscrite auprès de Swiss Cycling ou autre fédération. A défaut, et en cas de victoire, il ne sera pas attribué de titre cantonal ou romand au coureur ne respectant pas cette clause. Exception faite pour le contre-la-montre : combinaison autorisée.
7. L'oreillette est interdite pour toutes les catégories et toutes les disciplines.



## ASSOCIATIONS CYCLISTES CANTONALES ROMANDES

8. Lors de la remise des titres et des prix, la présence du coureur est obligatoire avec les couleurs du club.
9. La remise des titres des champions romands est effectuée par le délégué des associations cyclistes cantonales romandes. Les maillots des champions cantonaux sont remis par les différentes associations cantonales concernées.
10. Les maillots cantonaux sont reconnus par Swiss Cycling.
11. Aucune voiture, ou personne, non officielle n'est autorisée à suivre la course.
12. Pour tous les points non mentionnés ci-dessus, le règlement de Swiss Cycling fait foi.

Approuvé par les Présidents des Associations cyclistes cantonales romandes.

Remplace et annule le règlement précédent à partir du 01.11.2013.

NB : Voir ci-après :

- L'attestation à remplir pour participer aux Championnats romands.
- Le tableau d'attribution des titres toutes catégories.





## ASSOCIATIONS CYCLISTES CANTONALES ROMANDES

### ATTESTATION POUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS ROMANDS

Le Directeur sportif du team ou dirigeant du club: \_\_\_\_\_  
autorise le coureur suivant à participer aux Championnats romands selon les conditions du  
règlement et renonce à le faire courir un autre Championnat avec son team.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Licencié à (nom du club) : \_\_\_\_\_

Code UCI : \_\_\_\_\_ Licence N°: \_\_\_\_\_

Timbre du team :

Date et signature de son Directeur sportif : \_\_\_\_\_

Le Président du club : \_\_\_\_\_ atteste que ce coureur  
est toujours membre de son club, il inscrit et paie la course de ce dernier.

Timbre et signature

du Président du club : \_\_\_\_\_

Le coureur cité ci-dessus atteste renoncer à participer à d'autres Championnats cantonaux  
et régionaux et accepte de courir sous les couleurs de son club romand.

Signature du coureur : \_\_\_\_\_

Cette attestation est à faire parvenir à l'organisateur des Championnats romands avec  
l'inscription et doit être présentée lors de la remise des dossards, faute de quoi l'inscription  
sera annulée. Le règlement du club organisateur fait foi.

# Championnats romands et cantonaux 2014

( Liste des catégories officielles Swiss Cycling ) ( dernière mise à jour 2 janvier 2014 )

02.01.2014

## VTT

<b>14 Titres :</b>		<b>1 - 2</b>	<b>3 - 4</b>	<b>5 - 6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	---	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
		<i>Ecolier - ière U11</i>	<i>Ecolier - ière U13</i>	<i>Ecolier - ière U15</i>	<i>Cadet</i>	<i>Cadet</i>							
Soft Garçon (pas licence Swiss Cycling)	Soft Fille (pas licence Swiss Cycling)	<b>Cross</b> <i>Garçon - Fille</i>	<b>Rock</b> <i>Garçon - Fille</i>	<b>Mega</b> <i>Garçon - Fille</i>	<b>Hard</b> <i>Garçon</i>	<b>Hard</b> <i>Fille</i>	<b>Junior</b> <i>Garçon</i>	<b>Junior</b> <i>Fille</i>	<b>Dame</b>	---	<b>U23</b>	<b>Homme</b>	<b>Master</b>
U9		U11	U13	U15	U17		U19						
6 - 8 ans		9 - 10 ans	11 - 12 ans	13 - 14 ans	15 - 16 ans		17 - 18 ans		Dès 19 ans	---	19 à 22 ans	23 à 30 ans	Dès 30 ans
08 - 06		05 - 04	03 - 02	01 - 00	99 - 98		97 - 96		95 et plus âgée	---	95 - 92	91 et plus âgé	84 et plus âgé

**Surligné gris :**  
Pas de titre  
cantonal - romand

02.01.2014

## Route et Contre La Montre

9 - 11 Titres :	1	2	3	(10 - 11)	4	5	6	7	8	9
						Féminine B	Féminine E			
Ecolier - ière	Ecolier - ière	Ecolier - ière + Cadet fille 1ère année	Cadet Garçon	Cadet Fille	Junior Garçon	Junior Fille + Cadet fille 2ème année	Amateur - Elite - Master Fille	Amateur	Elite	Master
U11	U13	U15	U17		U19			y compris U23	y compris U23	
10 ans	11 - 12 ans	13 - 14 ans	15 - 16 ans		17 - 18 ans		Dès 19 ans	Dès 19 ans	Dès 19 ans	Dès 30 ans
04 et plus jeune	03 - 02	01 - 00	99 - 98		97 - 96		95 et plus âgée	95 et plus âgé	95 et plus âgé	84 et plus âgé
5,66	5,66	6,10	6,94 m		7,93 m		-----			
<b>Surligné gris :</b> Pas de titre cantonal - romand		Cadet fille 1ère année = avec U15 (10)			Cadet fille 2ème année = avec U19 =Féminine B (11)					
		6,10 m			7,93 m					

Développement  
maximum

**Remarques :** En ce qui concerne, en particulier, les nouveaux articles 2013 relatifs aux développements et catégories féminines, se référer au règlement route Swiss Cycling, en particulier les articles 2.1.008 N et 2.2.023 N  
 - Un titre peut être délivré à la catégorie " *Cadet Fille 1ère année et Cadet Fille 2ème année* " - Réf. (10 - 11)  
 (selon décision de la Conférence des Présidents cantonaux romands le jour de la course)

02.01.2014

		<b>Piste</b>									
<b>4 Titres :</b>		<b>1 - 2</b>				<b>3 - 4</b>					
<b>Information :</b> Aucun titre Ecolier / ière cantonal - romand		<b>Cadet - Féminine</b>				<b>Junior - Pistard</b> (Amateur - Elite)					
		Omnium				Omnium					
			500 m	Scratch	Aux Points			Poursuite	Scratch	Aux Points	
		Titre délivré au meilleur classé suite à ces 3 courses				Titre délivré au meilleur classé suite à ces 3 courses					

**Remarque :**

- Titre de Championd Romand est attribué si au moins 4 participants par catégorie

02.01.2014

<b>Cyclo-cross</b> (saison 2014 - 2015 - * <b>Etat au 01.01.2015</b> )										
<b>10 Titres :</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
	<b>Ecolier</b>	<b>Ecolière</b>	<b>Cadet</b>	<b>Junior</b>	<b>Féminine B</b>	<b>Elite Dame</b>	<b>U23</b>	<b>Amateur</b>	<b>Elite</b>	<b>Master</b>
	U11 - U13 - U15	U11 - U13 - U15	U17	U19	C - J - A					
							avec et sans qualification Elite	sans qualification Elite	avec qualification Elite	
	10 - 14 ans	10 - 14 ans	15 - 16 ans	17 - 18 ans	15 - 18 ans	Dès 19 ans	19 - 22 ans	23 - 29 ans	Dès 23 ans	Dès 30 ans
	05 - 01	05 - 01	00 - 99	98 - 97	00 - 96	96 et plus âgée	96 - 93	92 - 86	92 et plus âgé	85 et plus âgé

**Surligné jaune clair :**  
plusieurs catégories de coureurs/coureuses pour un seul titre

\* Particularité Cyclo-cross : Catégories et Titres selon année de naissance au 1er janvier 2015 (année suivante = + 1 année)

02.01.2014

<b>BMX</b>						
<b>6 Titres :</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
	Boys 7 ans Girls 8 ans	Boys 8-9 Girls 9-10	Boys 10-11 Girls 11-12	Boys 12-13 Girls 13-14	Boys 14-15 Girls 15-16	Boys 16 + âgés Girls 17 + âgées
<b>Années naissance</b>	Boys 07 Girls 06	Boys 06-05 Girls 05-04	Boys 04-03 Girls 03-02	Boys 02-01 Girls 01-00	Boys 00-99 Girls 99-98	Boys 98 + âgés Girls 97 + âgées

**Surligné jaune clair :**  
plusieurs catégories de coureurs/coureuses pour un seul titre